

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur : concertation avec le public du 12 juin au 18 octobre 2019 sur les aménagements des phases 1 et 2

Afin d'améliorer les déplacements quotidiens au sein des aires métropolitaines de Marseille-Aix, Toulon et Nice et la Côte d'Azur, la Ministre des transports a demandé à SNCF Réseau, dans sa décision du 4 mars dernier, d'engager en 2019 la concertation avec le public sur les aménagements des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur qui priorisent la désaturation des nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, de Nice et de la Côte d'Azur.

Les aménagements des phases 1 et 2 portés à la concertation

Dans le département des Alpes-Maritimes, ces aménagements consistent principalement à créer une navette azurée grâce à :

- La création d'un ouvrage dénivelé à la bifurcation de Cannes vers Grasse ;
- La création d'une gare TER à Cannes Marchandises ;
- La création des voies à quai en gares de Cannes Centre et Antibes ;
- La création d'une gare TER/TGV à Nice Aéroport (4 voies à quai) ;
- L'adaptation du plan de voies des gares de Nice Ville et Nice Saint-Roch.

Des aménagements sont également prévus dans le Var et les Bouches-du-Rhône.

Les bénéfices apportés par ces aménagements

La réalisation des aménagements des phases 1 et 2 permettra d'améliorer la fiabilité et la performance des trains qui circulent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'augmenter leur nombre et leurs dessertes, avec notamment :

- Le doublement du nombre de TER dans les Alpes-Maritimes entre Cannes et Menton ;
- Le doublement du nombre de TER sur l'aire toulonnaise ;
- Le passage de 16 à 23 TER par heure et par sens sur l'aire marseillaise ;
- De nouvelles liaisons directes et accélérées entre Toulon, la gare de Vitrolles-aéroport et Miramas ;
- La diminution des temps de parcours de 15 minutes pour 20 000 trains qui transitent par le nœud ferroviaire marseillais chaque année en direction de Nice et Toulon

Comment participer à la concertation ?

Dans les Alpes-Maritimes, **une réunion publique d'ouverture se déroulera mardi 18 juin à 19h à l'Hôtel du Département, 10 rue de la préfecture 06000 Nice.**

Des ateliers avec les riverains, des permanences de SNCF Réseau, des expositions en mairies et des réunions publiques par secteurs géographiques sont également prévus sur toute la période.

Retrouvez l'intégralité du dispositif et le calendrier de la concertation avec le public en ligne sur le site : lignenouvelle-provencecotedazur.fr

CONTACT PRESSE

SNCF Réseau

Christophe BERTHOUD, responsable des relations presse

06 14 10 13 04 / christophe.berthoud@sncf.fr

À propos de SNCF Réseau

Au sein de SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il garantit la sécurité et la performance de plus de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. Il est aussi le garant de l'accès au réseau et aux infrastructures de services pour tous ses clients dans des conditions transparentes et non discriminatoires. L'entreprise compte 54 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros en 2018. <http://www.sncf-reseau.com>

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont financées par :

